

2024-62-V

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la ville d'Ambazac,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2, L113-5, L115-1, L141-10 à L141-12,

Vu le code général des Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu l'arrêté n°2022-37-DF du Maire de la commune d'Ambazac portant délégation de fonction et de signature aux adjoints ;

Considérant, la demande formulée en date du 29 mars 2024, par Monsieur Maxime ROUSSEAU, en vue d'être autorisé à mettre un échafaudage sur le domaine public, au 4 avenue du Général de Gaulle, commune d'Ambazac.

ARRÊTE**ARTICLE 1 - Circulation et stationnement**

Le pétitionnaire est autorisé à mettre un échafaudage comme énoncés dans sa demande, à compter du 08 avril 2024 pour une durée calendaire de 20 jours.

Le pétitionnaire est autorisé à mettre en place des restrictions de circulation.

Le pétitionnaire ne devra pas empêcher le passage des transports scolaires et services de secours.

Le pétitionnaire devra procéder à une remise en forme de la voie et des abords dans l'état initial constaté avant travaux.

Le stationnement de tout véhicule ne relevant pas de l'activité faisant l'objet de la demande sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 – Sécurité et signalisation de chantier.

Les travaux nécessiteront la mise en place à la diligence du pétitionnaire, d'un balisage de la zone et d'un panneauage de signalisation à l'attention de tous les usagers du trottoir et de la voie, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I- 8^{ème} partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3 - Diffusions

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif deux mois à compter de sa date de publication ou de son affichage.

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Le pétitionnaire : Maxime ROUSSEAU

A Ambazac, le 02 avril 2024

P/Le maire, l'adjoint délégué
Michel JANDAUD

Publié le 04 avril 2024



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



N° 14023*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Rousseau Prénom : Maxime
 Dénomination : Yr Représenté par :
 Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : Avenue du Général de Gaulle
 Code postal : 87240 Localité : Ambazac Pays :
 Téléphone : 06 20 94 66 35 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : entrauseau@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal : Localité : Pays :
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° 4
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : Avenue du Général de Gaulle
 Code postal : 87240 Localité : Ambazac
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : PC 087 009 21 50033
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Pose d'un échafaudage

Date prévue de début d'application : 08 04 2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 20

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie 6 mètres de la saillie 1 mètres
 des trottoirs 0,7 mètres Hauteur sous saillie 5 mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres
Tranchée transversale	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres
Fonçage	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le 29 03 2024

Nom : Rousseau Prénom : Maxime Qualité : Demandeur



- Pose d'un
échafaudage

- Emprise au
sol 1 m de large
sur 9 ml / 5 m de H.

